

## Paysage de la certification professionnelle en France en 2020

 Deux périmètres distincts : Répertoire national et Répertoire spécifique

Critères d'enregistrement au Répertoire national et au Répertoire spécifique





### Certification professionnelle

Vérification de la maîtrise des compétences professionnelles d'une personne = évaluation des compétences par un JURY

**Compétence** = combinatoire connaissances, savoir-faire et aptitudes, acquis en formation ou par l'expérience

**Définition France compétences** : « mobilisation de manière pertinente de ses ressources (par exemple : savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnel) et de celles de son environnement dans des situations diverses pour exercer une activité en fonction d'objectifs à finalité professionnels à atteindre » (juin 2019).

Résultat = le document remis





# Certification professionnelle au sens du RNCP

#### Certification: périmètre métier

- Attestation de la maîtrise de compétences professionnelles
- Nécessaires à l'exercice d'un métier plein et entier dans des contextes suffisamment larges
- Métier identifié sur le marché du travail français ou en émergence





### Certification au sens du Répertoire spécifique

#### Certification : périmètre groupe de compétences

- Attestation de la maîtrise de compétences professionnelles
- Compétence unique ou groupe de compétences homogène nécessaires à l'exercice d'une partie de métier, d'une activité ou d'une fonction
- Compétences ayant une forte valeur ajoutée sur le marché du travail français (juridique ou d'usage)





# Certification professionnelle : deux périmètres en France

| Certifications professionnelles                                      | Habilitations et certifications                                                          |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| RNCP                                                                 | REPERTOIRE SPECIFIQUE (ex Inventaire)                                                    |
| Périmètre Métier entier                                              | Périmètre groupe de compétences homogènes                                                |
| Diplômes délivrés au nom de l'Etat (enregistrés de droit)            | Habilitations répondant à une obligation légale ou règlementaire (enregistrées de droit) |
| Certificats de qualification professionnelle (CQP)                   | Certifications de compétences transversales                                              |
| Certifications d'organismes publics et privés                        | Certifications de compétences<br>complémentaires à un métier (dont CQP, DU<br>possibles) |
| Structurées en blocs de compétences<br>Obligatoire depuis janv. 2019 | Non concernées par les blocs de compétences                                              |



# Neuf critères d'enregistrement au Répertoire national

| 1 | Adéquation des emplois occupés par rapport au métier (au moins 2 promotions)                                                                                                                                 |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2 | Impact du projet de certification professionnelle en matière d'accès ou de retour à l'emploi, (au moins 2 promotions) et comparé à l'impact de certifications visant des métiers similaires ou proches       |
| 3 | Qualité du référentiel d'activités, du référentiel de compétences et du référentiel d'évaluation                                                                                                             |
| 4 | Mise en place de procédures de contrôle de l'ensemble des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation                                                                                                 |
| 5 | Prise en compte des contraintes légales et règlementaires liées à l'exercice du métier visé par le projet<br>de certification professionnelle                                                                |
| 6 | Possibilité d'accéder au projet de certification professionnelle par la validation des acquis de l'expérience (VAE)                                                                                          |
| 7 | Cohérence des blocs de compétences constitutifs du projet de certification professionnelle et de leurs modalités spécifiques d'évaluation                                                                    |
| 8 | Le cas échéant, la cohérence des correspondances totales ou partielles mises en place avec des certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification et leurs blocs de compétences |
| 9 | Le cas échéant, les modalités d'association des commissions paritaires nationales de l'emploi de branches professionnelles dans l'élaboration ou la validation des référentiel                               |



# Six critères d'enregistrement au Répertoire spécifique

| 1 | Adéquation des connaissances et compétences visées par rapport aux besoins du marché du travail                                                                                                               |
|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2 | Qualité du référentiel de compétences et du référentiel d'évaluation                                                                                                                                          |
| 3 | Mise en place de procédures de contrôle de l'ensemble des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation                                                                                                  |
| 4 | Prise en compte des contraintes légales et règlementaires liées à l'exercice des compétences professionnelles visées par le projet de certification ou d'habilitation                                         |
| 5 | Le cas échéant, la cohérence des correspondances mises en place avec des blocs de compétences de certifications professionnelles enregistrées dans le répertoire national des certifications professionnelles |
| 6 | Le cas échéant, les modalités d'association des commissions paritaires nationales de l'emploi de branches professionnelles dans l'élaboration ou la validation des référentiels                               |